



VILLE
RAMSAR

Pont-Audemer //



FRANCE

Site Ramsar associé :
**Marais Vernier et
vallée de la Risle
maritime**

Date d'accréditation :
25 octobre 2018

Coordonnées :
49° 21'N 0° 31'E

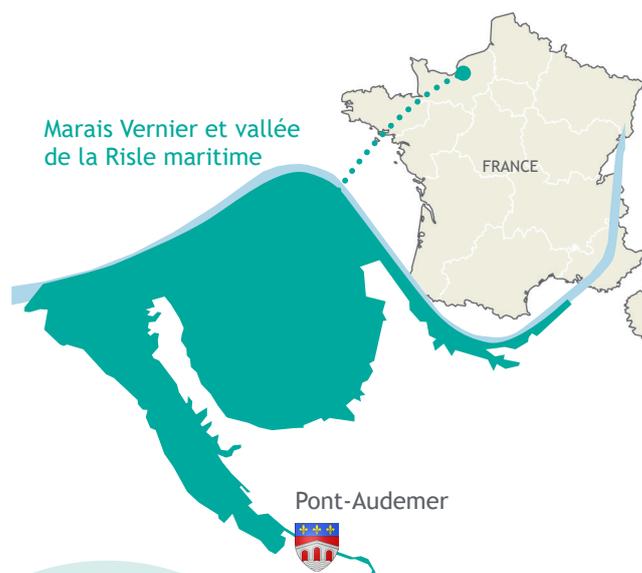
Présentation de la ville

Depuis toujours, la vie des citoyens de la ville de Pont-Audemer s'est organisée en lien fort avec les milieux aquatiques. Au 19ème siècle, la ville comptait plus de 100 tanneries, les ruisseaux étaient utilisés pour l'activité mais également comme moyen de transport. Désormais, ce patrimoine connaît une mutation, les efforts étant concentrés sur la préservation des milieux aquatiques du site tout en développant loisirs et tourisme.

Deux outils sont utilisés, le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) et le PPRE (programme prévisionnel de restauration et d'entretien des cours d'eau). Cela concourt à préserver et restaurer les milieux (restauration de la continuité écologique de la Risle et de ses affluents). Les citoyens sont également sensibilisés (Festival Génération durable, ramassages de déchets), ainsi que les établissements scolaires et médicaux et les entreprises pour diverses actions (restauration des mares).

La ville de Pont-Audemer constitue «la ville porte» du site Ramsar «Marais Vernier et vallée de la Risle maritime».

Marais Vernier et vallée
de la Risle maritime



Pont-Audemer

Quelques informations sur la ville

Maire : Michel LEROUX

Région : Normandie

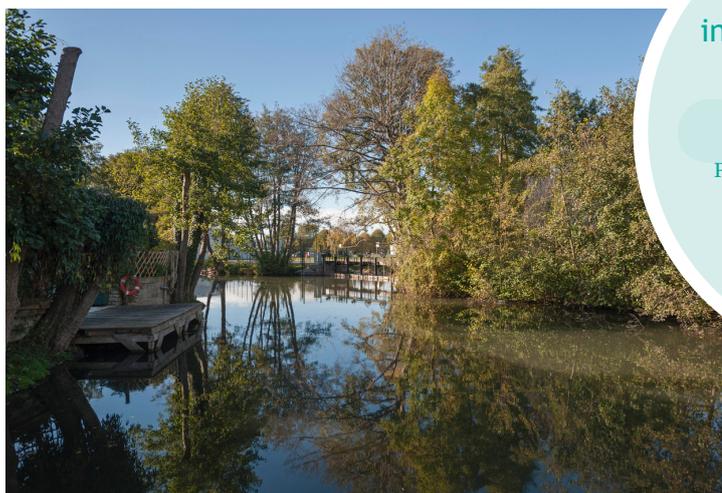
Département : Eure (27)

Population : 10436 habitants (2016)

Surface de la commune : 937 ha

Surface en zone humide : 155 ha

Surface en site Ramsar : 155 ha



Types de zones humides présentes

Les différents types de zones humides situées sur le territoire de la ville de Pont-Audemer sont :

- Étangs
- Canaux
- Ruisseaux
- Marais
- Mares
- Rivières
- Sources

Actions de la ville Ramsar pour ses zones humides



ÉVITER LA DÉGRADATION / DESTRUCTION DES ZONES HUMIDES

La ville de Pont-Audemer assure l'entretien du site des étangs par éco-pâturage (équins, bovins, ovins solognots). En 2018 et 2019, la ville a développé cette pratique en s'appuyant sur les éleveurs ovins qui ont installé leurs moutons sur de nouveaux sites (bassins de ruissellements, stations d'épuration, friches) représentant environ 7 ha, réduisant ainsi les interventions mécanisées.

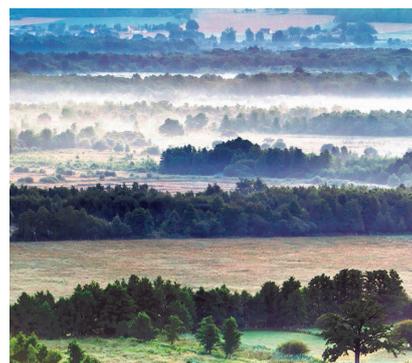
La ville s'est également engagée dans une démarche de gestion différenciée des espaces verts (fauchage tardif).



ENCOURAGER LA CRÉATION / RESTAURATION DES ZONES HUMIDES

La ville de Pont-Audemer poursuit l'étude d'aménagement des étangs consistant à interdire l'accès du site naturel aux véhicules à moteur, en disposant des parkings en ceinture du site. Cette nouvelle gestion s'est décidée en lien étroit avec la fédération des pêcheurs.

La poursuite du programme de la continuité écologique consiste à favoriser le transit sédimentaire et la remontée des poissons notamment en aménageant différents ouvrages de la ville. En 2018 et 2019, des travaux de restauration ont été réalisés sur plusieurs ouvrages hydrauliques et un barrage. Un projet concernant le barrage de la Madeleine est à l'étude, en vue de son aménagement en 2020.

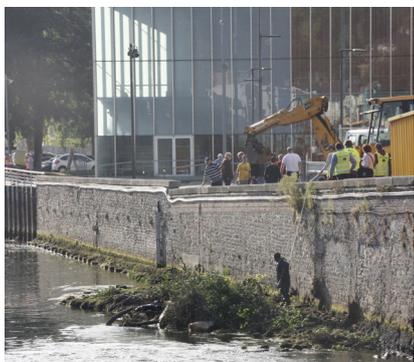


INTÉGRER LES ZONES HUMIDES DANS L'AMÉNAGEMENT DE SON TERRITOIRE

Une démarche de plan local d'urbanisme intercommunal sera approuvée fin 2019, avec pour objectif de préserver et maintenir les zones humides sur le territoire inter-communal.

Les mares présentes sur le secteur de la ville de Pont-Audemer ont été intégrées au plan qui prévoit leur inventaire et leur préservation.

Le lien fort entre la ville porte et le site Marais Vernier et vallée de la Risle maritime met en valeur la cohérence des actions permettant d'avoir une vision future de la globalité du territoire.



IMPLIQUER SA POPULATION DANS LA GESTION DES ZONES HUMIDES

La ville de Pont-Audemer met tout en œuvre pour impliquer la population et les autres acteurs économiques dans la préservation des zones humides.

A titre d'exemple, l'établissement de services et d'aides par le travail (ESAT) a restauré sa mare avec l'aide du Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande.

Diverses entreprises artisanales et industrielles se sont aussi impliquées dans la gestion différenciée des espaces verts de la commune.

Une démarche citoyenne de ramassage des déchets en rivière a été organisée et a suscité un engouement de la part de la population.



INFORMER ET SENSIBILISER SA POPULATION SUR LES ZONES HUMIDES

Le séminaire national des acteurs des sites Ramsar français s'est tenu à Pont-Audemer en octobre 2016, permettant un focus sur le label.

La ville participe au festival génération durable depuis plusieurs années, où la thématique des zones humides est souvent abordée. C'est l'occasion pour la population de participer à des conférences et des visites du site.

Le Parc naturel régional assure périodiquement la visite du site des étangs (faune, flore). L'office du tourisme organise également 2 à 3 visites par an sur le thème de Ramsar. Enfin, une association est en cours de création pour impliquer davantage les citoyens.



RÉDUIRE SES REJETS DANS LES ZONES HUMIDES

Des travaux ont été effectués pour supprimer la pollution due aux rejets directs, notamment dans la Tourville et dans le ruisseau du Doult Vitran.

La ville a également acquis trois venelles (courte ruelle étroite entre deux rues) et va réaliser des travaux d'aménagement et de mise en conformité des réseaux d'assainissement.

Suite à des contrôles de branchement, d'autres rejets directs sont en cours de suppression afin d'améliorer la qualité des eaux.



Le label Ville des zones humides accréditée par la convention de Ramsar

Il vise à valoriser les villes proches de zones humides d'importance internationale ou qui en dépendent, et qui intègrent la prise en compte de ces milieux dans l'aménagement de leur territoire, mettant ainsi en œuvre une relation positive avec ces écosystèmes inestimables, notamment par des mesures de préservation et une plus grande sensibilisation du public.